

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil d'administration – séance du 29 septembre 2026

Marseille, le 5 octobre 2026. *Le conseil d'administration du Parc national des Calanques s'est réuni ce mardi 29 septembre à Kedge Business School (Marseille 9ème). La séance a notamment permis l'adoption d'une délibération sur le lancement de la démarche de labellisation « Liste verte UICN ». Des points d'information et de débats se sont également tenus autour de nouvelles mesures mobilisables pour encadrer la fréquentation et la gestion des populations de sangliers.*

Délibération : lancement de la démarche de labellisation « Liste Verte UICN »

Les administrateurs ont adopté à l'unanimité une délibération lançant la candidature du Parc national des Calanques au label « Liste verte » de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Délivré par une autorité reconnue à l'échelle mondiale, ce label est un standard international qui reconnaît l'efficacité de gestion dans les aires protégées. La candidature du Parc national des Calanques à la Liste verte de l'UICN constitue une démarche d'amélioration continue. Elle offre un cadre pour identifier les points forts, les marges de progression et renforcer l'efficacité de ses actions en faveur de la conservation de la biodiversité.

Elle permet également de valoriser, à l'échelle internationale, le travail engagé depuis plus de 15 ans pour préserver un territoire exceptionnel et soumis à de fortes pressions. Cette démarche favorise le partage d'expériences avec d'autres espaces protégés et renforce la reconnaissance du territoire et les actions de l'établissement auprès de ses partenaires.

Bilan de la saison estivale

La séance a été l'occasion de tirer le bilan de la saison estivale 2026 et d'engager un échange sur les impacts environnementaux et territoriaux de la fréquentation et de nouvelles mesures d'encadrement possibles.

Les échanges se sont notamment concentrés autour de (i) **la faisabilité d'un contingentement expérimental de la fréquentation nautique autour de l'archipel de Riou**, (ii) **une meilleure application des mesures existantes pour encadrer la location de paddles**, (iii) **la maîtrise des volumes de fréquentation dans les calanques de Morgiou et de Sormiou**.

La séance a permis aux administrateurs de partager les enjeux et identifier les leviers et défis à relever. Le représentant du préfet maritime a approuvé la mise en place d'un groupe de travail sur les sujets relatifs aux activités nautiques. Didier Réault, Président du Conseil d'administration a demandé la

constitution d'un groupe de travail dédié à la gestion de la fréquentation sur les calanques habitées. Les travaux seront présentés à l'ensemble des administrateurs à l'occasion d'une séance plénière au premier semestre 2027.

Information et échange sur la gestion des populations de sangliers

Les administrateurs ont échangé sur les orientations de gestion des populations de sangliers. Les débats se sont concentrés sur les actions engagées pour réduire les nuisances engendrées par la présence de l'espèce en milieu périurbain.